

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF983

présenté par

M. Tellier, Mme Lebon, M. Sansu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	85 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	85 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	85 000 000	85 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de doubler la revalorisation des bourses sur critères sociaux. En effet, la revalorisation des bourses de 4 % effectuée cette année est nettement sous dimensionnée par rapport aux besoins des étudiantes et étudiants et par rapport à l'inflation. Cette augmentation des bourses en dessous de l'inflation ne fera qu'aggraver la précarité des étudiantes et étudiants.

Nous proposons ainsi de doubler la revalorisation prévue dans ce PLF, à hauteur de 85 millions d'euros supplémentaires. Plus généralement, le système de bourses sur critères sociaux actuel n'est pas en mesure de répondre à la précarité étudiante, comme nous l'avons constaté pendant la crise de la covid. De plus, ce système exclut de nombreuses familles de la classe moyenne qui ont pourtant des difficultés pour accompagner leurs enfants dans leurs études. Nous devons assurer l'autonomie des étudiantes et étudiants par un nouveau système de solidarité et remettre à plat le système de bourse actuel.

Afin de répondre aux règles de la LOLF et de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 (aide directe) du programme 231 (vie étudiante) est abondée en AE et en CP de 85 millions d'euros.

Les crédits sont prélevés sur l'action 02 (Agence nationale de la recherche) du programme 172 (recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires).